

L'assurance pour soins dentaires. Pour croquer la vie à belles dents



Mieux vaut prévenir et payer moins

Des dents saines et un sourire éclatant font partie du bien-être. Cependant, la facture du dentiste fait souvent grincer des dents. Pour prévenir les caries dans votre budget, la CSS a donc créé l'assurance pour soins dentaires, particulièrement bien adaptée aux familles. Celle-ci prend également en charge les coûts qui ne sont pas couverts par l'assurance obligatoire des soins, soit précisément tous les traitements et les interventions effectués par le dentiste.

L'assurance pour soins dentaires ménage le budget des familles en participant aux frais du médecin-dentiste par des

- contributions aux traitements, tels que radiographies, obturations, extractions, hygiène dentaire
- contributions à la correction de la mauvaise position des dents
- contributions aux examens de contrôle
- contributions aux interventions prothétiques, telles que couronnes, dents à pivot, barres de maintien, bridges, prothèses partielles ou intégrales.

Economiser sur les primes:

- 50% de rabais familial sur les primes des enfants.

Des compléments judicieux

L'assurance pour soins dentaires peut être conclue séparément. Néanmoins, elle est le complément idéal à l'assurance standard CSS plus, à l'assurance standard CSS ou à l'assurance zoom. Demandez-nous conseil.

Choisissez votre variante personnelle

Variante	Participation aux frais d'honoraires facturés par le médecin-dentiste	Montant maximum assuré par année civile
1	50%	CHF 500
2	75%	CHF 750
3	75%	CHF 1500
4	75%	CHF 3000
5	75%, franchise de CHF 500 par année civile	CHF 5000
6	50%	CHF 1000

Compléments judicieux pour les enfants.

Si vous avez déjà conclu l'assurance zoom à la CSS, la variante 6 de l'assurance pour soins dentaires est vivement recommandée, car l'assurance zoom couvre déjà 50% des coûts d'une intervention du médecin-dentiste.

Pour conclure l'assurance pour soins dentaires, les assurés doivent fournir (à l'exception des enfants de moins de 3 ans) une attestation médicale confirmant le bon état des dents. Le droit à l'assurance commence après un délai de carence de 6 mois pour des traitements normaux des dents et 12 mois pour des interventions prothétiques.

Cette feuille de produit est censée vous livrer un aperçu. Pour plus de détails sur notre offre, veuillez vous référer aux conditions générales d'assurance (CGA) de la CSS Assurance SA ainsi qu'à la loi sur le contrat d'assurance (LCA).